



LES CHÊNES DE CALVIAC

— *Gîtes Ruraux* —

Conditions générales de réservation 2021

Conditions de réservation

Le locataire se doit de remplir et de signer un contrat de réservation qui sera retourné au village de gîtes. Un acompte correspondant à 25% du prix total de la location est demandé. La réservation ne sera effective qu'après notre accord et l'encaissement de l'acompte par chèque.

Le solde devra impérativement être réglé 30 jours avant la prise en possession du gîte sous peine d'annulation automatique de la location.

Le retour du document signé vaut acceptation des clauses et du règlement du village de gîtes.

Le gîte est loué aux bénéficiaires inscrits sur le contrat et ne peut en aucun cas faire bénéficier totalement ou même partiellement d'autres personnes sauf accord écrit du propriétaire.

Les enfants seront sous la seule responsabilité des parents durant toute la durée du séjour.

Une taxe de séjour à partir de 18 ans sera demandée aux locataires. Cette taxe est obligatoire. Elle est calculée et reversée à la mairie. Le montant varie suivant le nombre de nuitées, de personnes et du tarif appliqué.

Supplément EDF de 30 € par semaine pour le chauffage les mois d'hiver d'octobre à avril pour les locations en semaines et 5€ par nuitée.

Annulation

Toute annulation devra être notifiée par lettre recommandée, et dûment motivé par un cas de force majeure avec présentation d'un justificatif (opération, décès...).

Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant l'arrivée, le propriétaire remboursera l'acompte. Si l'annulation, intervient dans les 30 jours précédents l'arrivée, la totalité du séjour sera acquise au propriétaire.

Aucun remboursement ne sera effectué si le séjour est écourté.

Pour éviter ces désagréments, vous pouvez souscrire une assurance annulation auprès d'un organisme d'assurance.

Assurances

Le locataire est seul responsable de tous les dommages survenus de son fait dans le gîte et sur l'ensemble du domaine des Chênes de Calviac, et est tenu d'avoir une assurance couvrant ces différents risques.

Capacité des lieux

Chaque gîte à une capacité de 4/6 personnes et ne doit pas être dépassée sous peine d'annulation du contrat.

Piscine en dénivelé, pas de pataugeoire

La piscine est à votre disposition sous votre responsabilité. Tout enfant doit être accompagné et surveillé par un adulte. En aucun cas le propriétaire ne saurait être tenu responsable d'éventuels accidents survenus aux résidents.

La piscine est un lieu de baignade, les matelas, objets gonflables volumineux, les planches et les accessoires tels que les pistolets à eau sont strictement interdits dans l'enceinte de la piscine. Pas de nourriture ou de boisson dans l'enceinte de la piscine.

La piscine est exclusivement réservée aux locataires des gîtes

Mesures d'hygiène :

Les shorts et caleçons de bain ne sont pas autorisés, le slip de bain ou le boxer est obligatoire,

Les chaussures sont interdites dans l'enceinte de la piscine.

Le passage sous la douche est obligatoire

Animaux

Les animaux réputés dangereux (notamment les chiens de catégories 1 et 2) et/ou non considérés comme des animaux de compagnie (animaux exotiques non NAC) ne sont pas acceptés.

Les animaux sont acceptés sur le domaine sous certaines conditions :

- Le carnet de vaccination devra être à jour et présenté à l'arrivée
- Sous aucun prétexte, l'animal ne devra être laissé seul dans le gîte
- L'animal sera impérativement tenu en laisse dans le domaine tout au long du séjour
- Les promenades hygiéniques devront impérativement se faire à l'extérieur du domaine par respect pour l'ensemble des vacanciers et notamment des enfants qui jouent sur le terrain. Nous vous demandons de vous munir de sacs à crottes pour vos balades extérieures et de ramasser les déjections de vos animaux pour éviter une pollution désagréable pour tous.
- L'animal ne devra pas coucher dans les lits ou sur le canapé par respect pour les futurs locataires. Merci de lui amener panier, couchage ou son tapis habituel.
- Le propriétaire sera tenu responsable des nuisances (sonore ou autres) et des dégâts causés par son animal, tant dans le gîte que sur le domaine.

- Une caution supplémentaire sera demandée et retenue (tout ou partie), si le ménage n'est pas impeccable (poils et autres) et si des dégâts ont été occasionnés sur l'ensemble du domaine (gîte, parties communes et terrain).

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre civisme qui nous permettent de continuer à vous accueillir sereinement accompagnés de vos animaux.

Arrivée et départ

Les arrivées sont prévues le samedi à partir de 16 h et les départs avant 10 h. En cas d'arrivée tardive, merci de prévenir le propriétaire.

Cautions obligatoires

Pour toutes les locations 2 chèques de caution seront demandés à l'arrivée :

- Caution de 60€ pour le ménage et barbecue non rendue si ménage non fait ou mal fait et si le barbecue n'est pas nettoyé,
- Caution de 200€ pour les vols et les dégâts dans les gîtes mais aussi sur le terrain et le snack bar (Bien remplir l'état des lieux pour les gîtes)
- Pour les propriétaires d'animaux : un chèque de caution supplémentaire de 200€ vous sera demandé (voir rubrique animaux si dessus),

Les chèques seront rendus dans la semaine après vérification en détail.

Barbecues

Petit barbecue au charbon de bois prévu sous la seule responsabilité du locataire. Il devra obligatoirement être laissé vide et propre à la fin du séjour. Pas d'autres feux sur le site en raison des nombreux arbres.

Véhicules

Un emplacement de stationnement est dédié à chaque gîte (1 véhicule par gîte). Il vous sera indiqué à votre arrivée par la personne chargée de votre accueil. Les voitures supplémentaires devront se garer à l'extérieur, sur le parking face au site.

Après 22h30, pour la tranquillité des vacanciers, la sécurité des enfants et la nuisance sonore, vous devrez garer votre véhicule sur le parking à l'extérieur, face à l'entrée du village de gîtes.

Vitesse limitée à 10 km/h maximum pour la sécurité de tous sur l'ensemble des chemins du domaine.

Date et signature du locataire précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »